

FICHE DE PREVENTION DES EXPOSITIONS A CERTAINS FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Nom : Prénom : Unité de travail concernée (source DUER) : **Maraîchage** Poste ou emploi occupé : **plein champ**

Facteurs de risque énumérés à l'article D. 4121-5	NON	OUI	Période d'exposition		Mesures de prévention en place			Commentaires, précisions, événements particuliers (résultats de mesurages, etc)
			Date de début	Date de fin	Organisationnelles	Collectives	Individuelles	
Manutention					Accessibilité des chambres de stockage (pour éviter les reprises de caisses)	remorque récolte de choux fleur	formation	
Postures pénibles					alterner les tâches, rotation du personnel	table de préparation à hauteur, remorque aménagée tapis réglable, mécanisation (dérouleuse bâche)	formation TMS, EPI (genouillère, ergo siège) préparation à l'effort	
Vibrations mécaniques					durée de conduite tracteur, (amplitude, pause), gestion de la vitesse	dispositifs de suspension (pont avant, cabine, siège)	formation	
Agents chimiques dangereux - Poussières - Fumées*					traitement raisonné, personnel désigné.	armoie ventilée, lieu préparation aménagé	certificat individuel (certiphyto), masque, gant, combinaison	
Températures extrêmes					si canicule choix des horaires	chauffage dans le local de préparation	protection vestimentaire, hydratation	
Bruit					non concerné			
Travail de nuit								
Travail en équipes successives								
Travail répétitif					alterner les tâches, achat plutôt que préparation	mécanisation (rempoteuse)	formation TMS,	

* L'exposition à l'amiante est consignée dans la fiche d'exposition prévue à l'article R. 4412-110 du Code du Travail